



Noirmoutier en l'Île, le 13 janvier 2026



Association "Vivre l'Île 12 sur 12"

Association agréée au titre d'association locale
d'usagers

B. P. 412 - 85330 NOIRMOUTIER-EN-L'ILE

Blog : www.12sur12.org

Courriel : 12sur12@12sur12.org

Point contact tél : A. Damour 06 08 49 41 85

Madame le Commissaire Enquêteur
Communauté de Communes de l'Île de
Noirmoutier
Rue de la Prée aux Ducs
85330 Noirmoutier en l'Île

**ENQUETE PUBLIQUE du 15 décembre 2025 au 13 janvier 2026
concernant le projet de construction des 3 portes anti-submersion
sur l'île de Noirmoutier.**

**Observations de l'Association VIVRE L'ILE 12 SUR 12
destinées au Commissaire Enquêteur**

2 observations préalables :

- Pourquoi la commune de La Guérinière n'a pas été également retenue pour l'enquête, bien qu'à proximité de l'étiers des coëfs
- Confusion avec une autre enquête à venir concernant la piste cyclable (très développée dans l'étude d'impact)

LE PROJET

Pour ne pas alourdir notre déposition, nous avons fait le choix de ne pas détailler techniquement nos remarques.

Outre la DUP (Déclaration d'utilité publique) relative aux terrains à acquérir pour la réalisation du projet, le volet environnemental regroupe les procédures :

- Demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (plusieurs rubriques sont concernées)
- Demande de dérogation à l'interdiction de destructions des habitats et des espèces protégées
- Demande d'absence d'opposition au regard des incidences Natura 2000.

Le projet se situe dans le périmètre « Sites Patrimoniaux Remarquables » (SPR) » de la commune de Noirmoutier en l'Île.

Les ouvrages sont, pour partie, implantés sur le Domaine Public Maritime (DPM) et sur le domaine départemental du port patrimonial dont la gestion a été confiée à la commune de Noirmoutier.

Ces ouvrages sont destinés à la protection du « cœur de l'île », la cote retenue pour l'ensemble des 3 portes et la réhausse des digues est de 5.05m NGF.

Remarque sur la cote 5.05m NGF choisie pour les ouvrages et la réhausse des digues

Il est cependant important de noter que d'autres ouvrages du système d'endiguement conservent à ce stade une cote inférieure à 5.05 m NGF et que les digues adjacentes seront examinées dans un prochain programme d'actions.

Les études plus récentes (dont les différents scénarios du 6^{ème} rapport du GIEC) que celles support du PAPI laissent présager un niveau marin encore plus élevé (cf. révision du PPRL en cours) à l'horizon de 100 ans que celui pris en compte pour l'élaboration du dossier à l'horizon 2100, alors que la durée de vie escomptée des ouvrages de génie civil du projet est de 100 ans dans le dossier. Ceux-ci risquent donc de ne plus assurer la protection espérée avant le terme annoncé.

Remarques concernant les risques de pollution par la mise en mouvement des vases

L'étude d'impact, très approfondie, démontre l'importance de la pollution de ces vases (dernier dévasage en 1954) chargées en HAP, cuivre et autres métaux lourds.

Il faudra un suivi strict des préconisations, avec suivi analytique renforcé pendant la phase travaux mais aussi régulièrement lors de l'exploitation. Les mouvements d'eaux liés au « rétrécissement » du lit des étiers vont engendrer une accélération de l'eau au passage des portes avec la mise en suspension des vases et la création de tourbillons à l'aval.

Rappel de notre conclusion dans l'article sur les portes d'étiers (bulletin n°78, Nov2023)

Nul n'ignore que les étiers sont régulièrement envasés. Le port de Noirmoutier contient lui des vases qui sédimentent depuis des dizaines d'années ; elles font partie du port et les bateaux s'en servent pour s'échouer à marée basse. Ces vases renferment très certainement une grande quantité de polluants (entre autres métaux lourds) qui y sont piégés année après année.

Dans un premier temps, durant les travaux de rehausse des digues et de construction des portes, toutes précautions étant assurées d'être prises par les responsables chantier, il semble inéluctable qu'une partie des vases dégagées risque de s'évacuer au fil du courant des étiers lors des changements de marées.

Une fois le chantier terminé et les portes installées, nous savons que les flux d'eau vont se trouver modifiés par rapport à l'actuel. Le rétrécissement des passages de l'eau, au niveau des portes, va créer des remous ou turbulences qui, eux aussi, vont mobiliser les vases et les rendre au courant des étiers.

Le risque de pollution est donc possible tant au moment des travaux que par la suite, quand les portes seront en fonction. La solution d'opérer un dévasage complet du port a-t-elle été envisagée ? Sans parler du budget nécessaire, quelles seraient les contraintes à prendre en compte ? C'est, à cette étape du projet, notre questionnement et nous souhaiterions pouvoir l'évoquer avec la CCIN. Nous aimerais également connaître l'avis des professionnels de la conchyliculture et des sauniers sur ce sujet.

Remarques sur les enjeux et usages concernés par l'aménagement

Il est évident que la réserve nationale (RNN) des marais de Müllembourg et la zone de nourrissage des oiseaux au droit de la digue des Ileaux seront impactées, pendant plusieurs années, nous l'avons déjà constaté lors des travaux de réhausse de la chaussée Jacobsen.

La position des 2 portes sur les étiers de l'Arceau et des Coëfs côté terre est favorable au maintien de l'hébergement des espèces d'intérêt patrimonial naturel

Tous les usagers professionnels seront impactés pendant la totalité des travaux. Ils devront être associés au suivi du chantier.

Dès la mise en service il serait souhaitable de créer un comité de suivi avec l'exploitant et les usagers et professionnels concernés.

Aménagement des zones de compensation retenues au titre de Natura 2000

Le choix du terrain du secteur des Ileaux se situant à proximité du projet est judicieux, mais il va servir en premier à la création de 6 casiers, pendant les travaux, pour le ressuyage des déblais (en particulier les vases) issus de la souille de l'étier du Moulin.

Par ailleurs le site est classé au titre de l'archéologie. Il devrait faire l'objet d'une reconnaissance préventive avant le début des travaux

Dans combien d'années y aura-t-il la possibilité de mettre en valeur le site ?

Le site de la Casie apparaît éloigné / possibilité de transfert de certains déblais.

Réalisation du projet

L'appel d'offres qui suivra devrait comporter toutes les annexes nécessaires au déroulé des travaux dans le temps tel que défini dans l'étude d'impact et un volet préconisant les obligations du fonctionnement.

Nous émettons un avis favorable sous les réserves sus mentionnées.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de recevoir, Madame le Commissaire-enquêteur, nos salutations distinguées.

La Présidente, Annik DAMOUR

